

COMMUNE DE MOIVRONS

PROCES-VERBAL

Des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance extraordinaire du Vendredi 09 février 2018

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ROUGETET Patrice, le plus âgé des membres du Conseil.

Nbre de membres : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 11

L'an deux mille dix huit, le neuf février à 20h00, le Conseil Municipal de Moivrons s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Renaud SAINT MARD Maire par intérim et 1^{er} Adjoint.

Date de la convocation : 06/02/2018
Étaient présents : Mmes Virginie SAINT MARD, Aurélie NICOLAY, Françoise MAGGIORI, Josiane DUPUY ;

Date d'affichage : 13/02/2018
Mrs. Renaud SAINT MARD, Arnaud DARBELET, Teddy LHUILLIER, Lionel BARBIER, Patrice ROUGETET, Hervé TOULY, Philippe DUPRE ;

Date d'affichage du Compte-rendu : 13/02/2018
Étaient excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Date d'envoi en Préfecture : 13/02/2018
Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Aurélie NICOLAY

N° D2018-13 ELECTION DU MAIRE

Exposé des motifs :

Le Président de séance, M. ROUGETET Patrice demande qui souhaite se présenter pour la fonction de Maire. Mr. Renaud SAINT MARD se désigne comme candidat au mandat de Maire.

Il présente ses motivations :

- Continuer la rénovation d'équipement de la Mairie, notamment avec les nouveaux ordinateurs.
- Continuer les travaux pour la salle Voirnot, la rénovation des cloches, la mise en place de la zone 30 km, la rénovation et la création des trottoirs et des rues, la réparation ou la création des caniveaux.
- Installation de la fibre prévue à Moivrons avant fin 2020.
- Remise à niveau au cours des deux années à venir des projets abandonnés.
- Mise en œuvre d'un fonctionnement pour chaque Commission.
- Mise en place de comptes-rendus par les Commissions.
- Diffusion des documents aux Conseillers municipaux.
- Souhait de pouvoir disposer de temps libre ; donc installation d'un travail en équipe avec les Adjointes.
- Souhait d'une séparation effective de la Mairie et du SIS des Côtes de Moivrons.

1^{er} tour de scrutin

Il est procédé au vote :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins litigieux : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 4

A obtenu M. SAINT MARD Renaud : 11 voix (onze)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

M. SAINT MARD Renaud, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

↳ N° D2018-14 ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Exposé des motifs :

M. Renaud SAINT MARD prend la présidence de la séance.

M. DUPRE Philippe se présente comme candidat au poste de 1^{er} Adjoint.

Il présente ses motivations :

- Connaissance de la fonction car il a été auparavant 2^{ème} Adjoint ;
- Souhait de mettre en œuvre les changements énoncés par le Maire.

1^{er} tour de scrutin

Il est procédé au vote :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins litigieux : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 4

A obtenu M. DUPRE Philippe : 06 voix (six)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

M. DUPRE Philippe, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

↳ N° D2018-15 ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Exposé des motifs :

M. Renaud SAINT MARD prend la présidence de la séance.

M. DARBELET Arnaud se présente comme candidat au poste de 2^{ème} Adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Il est procédé au vote :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins litigieux : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 4

A obtenu M. DARBELET Arnaud : 11 voix (onze)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

M. DARBELET Arnaud, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

↳ N° D2018-16 INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de fixer les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.

Monsieur Renaud SAINT MARD occupe le mandat de Maire.

Monsieur Philippe DUPRE occupe le mandat de 1^{er} Adjoint.

Monsieur Arnaud DARBELET occupe le mandat de 2^{ème} Adjoint.

Les Adjoints seront donc rémunérés suivant leur mandat en fonction de l'indice terminal de la fonction publique, soit actuellement 6.6%, ainsi que le Maire, soit actuellement 17%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De fixer l'indemnité de fonction de M. Philippe DUPRE, 1^{er} Adjoint, et de le rémunérer en fonction de l'indice terminal de la fonction publique, soit actuellement 6.6% ;
- De fixer l'indemnité de fonction de M. Arnaud DARBELET, 2^{ème} Adjoint, et de la rémunérer en fonction de l'indice terminal de la fonction publique, soit actuellement 6.6% ;
- De fixer l'indemnité de fonction de M. SAINT MARD Renaud, Maire, en fonction de l'indice terminal de la fonction publique, soit actuellement 17%.

↳ N° D2018-17 MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Voir tableaux.

Il est appelé que le Maire est responsable par nature de toutes les commissions et délégations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De nommer M. SAINT MARD Renaud comme responsable de la Commission Finances-budget et Mmes MAGGIORI Françoise, DUPUY Josiane et NICOLAY Aurélie comme titulaires ;
- De nommer M. DARBELET Arnaud comme responsable de la Commission Travaux et Mrs BARBIER Lionel, TOULY Hervé, et L'HUILLIER Teddy comme titulaires ;
- De nommer M. DUPRE Philippe comme responsable de la Commission Bois, Chemins, fossés, terrains agricoles et Mrs DARBELET Arnaud, TOULY Hervé, ROUGETET Patrice et L'HUILLIER Teddy comme titulaires ;
- De nommer M. ROUGETET Patrice comme responsable de la Commission Gestion des biens communaux-cimetière et Mrs BARBIER Lionel, DUPRE Philippe, et Mme MAGGIORI Françoise comme titulaires ;
- De nommer Mme. NICOLAY Aurélie comme responsable de la Commission Communication et Mmes MAGGIORI Françoise, SAINT MARD Virginie et M. SAINT MARD Renaud comme titulaires ;
- De nommer Mme. SAINT MARD Virginie comme responsable de la Commission Actions sociales, associations et Mmes NICOLAY Aurélie, DUPUY Josiane et Mrs. L'HUILLIER Teddy, ROUGETET Patrice, et DARBELET Arnaud comme titulaires ;
- De nommer Mme. DUPUY Josiane comme responsable de la Commission Ecologie et Mme SAINT MARD Virginie, et Mrs. ROUGETET Patrice, et DUPRE Philippe comme titulaires ;
- De nommer M. SAINT MARD Renaud comme responsable de la Commission Règlement intérieur et Mmes DUPUY Josiane et MAGGIORI Françoise comme titulaires ;
- De nommer M. DARBELET Arnaud comme responsable de la Commission Gestion et suivi du matériel et Mrs. TOULY Hervé, ROUGETET Patrice, BARBIER Lionel, DUPRE Philippe et L'HUILLIER Teddy comme titulaires ;
- De nommer M. SAINT MARD Renaud comme responsable de la Commission Gestion et suivi du personnel et Mme. NICOLAY Aurélie et M. DUPRE Philippe comme titulaires ;
- De nommer Mme. DUPUY Josiane comme responsable de la Commission Gestion de la salle Voirnot et Mme. SAINT MARD Virginie et M. ROUGETET Patrice comme titulaires ;
- De nommer M. SAINT MARD Renaud et Mme. MAGGIORI Françoise comme titulaires de la Délégation du SIS de Nomeny et Mme. NICOLAY Aurélie comme suppléante ;
- De nommer Mrs. SAINT MARD Renaud et DARBELET Arnaud comme titulaires de la Délégation du SIS des Côtes de Moivrons et Mme. NICOLAY Aurélie et M. L'HUILLIER Teddy comme suppléants ;
- De nommer Mrs. DUPRE Philippe et TOULY Hervé comme titulaires de la Délégation du Syndicat des eaux Seille et Moselle et M. ROUGETET Patrice comme suppléant ;
- De nommer M. SAINT MARD Renaud comme titulaire de la Délégation SDAA 54- assainissement et M. DUPRE Philippe comme suppléant ;
- De nommer M. SAINT MARD Renaud comme titulaire de la Délégation sur la Communauté de Communes et Mrs. DUPRE Philippe et DARBELET Arnaud comme suppléants ;
- De nommer M. ROUGETET Patrice comme titulaire de la Délégation sur la Défense et M. DUPRE Philippe comme suppléant ;
- De nommer M. SAINT MARD Renaud comme titulaire de la Délégation sur le SCOT et Mme. MAGGIORI Françoise comme suppléante.

La séance est levée à 22h40

Informations diverses

- Mise en place d'un téléphone mobile pour la permanence.

✓ **Liste des délibérations**

- ↪ N° D2018-13 Election du Maire
- ↪ N° D2018-14 Election du 1^{er} Adjoint
- ↪ N° D2018-15 Election du 2^{ème} Adjoint
- ↪ N° D2018-16 Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints
- ↪ N° D2018-17 Mise en place des Commissions et Délégations

✓ **Emargement des Conseillers Municipaux du Conseil Municipal du 09 février 2018**

BARBIER Lionel

DARBELET Arnaud

DUPRE Philippe

DUPUY Josiane

L'HUILLIER Teddy

MAGGIORI Françoise

NICOLAY Aurélie

ROUGETET Patrice

SAINT MARD Virginie

SAINT MARD Renaud

TOULY Hervé